

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGURI
N° 2303 /Sec.

Ruhengeri, le 9 octobre 1951.-

Objet:
Renseignements.

A

Monsieur,

Suite à votre lettre 855 du 29.9.1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur Chantrenne ne réside pas à Ndongezi qui est en Territoire de Ruhengeri.

Il a quitté Ndongezi il y a plusieurs mois pour Usumbura.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Louy
L'Administrateur de Territoire,
R.GAUPIN.

Monsieur le Gérant de la B.C.B.
à
USUMBURA.-

